

**SEANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2012**

---

**Président :** M. Roger GOLAY  
**Vice-présidente :** Mme Luisa PENTZKE  
**Secrétaire :** M. Dominique PERRIN,  
**Membres :** Mme Carole ESTOPPEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, Mme Louise REY

**Sont présents :**

M. Cedric ANNEN, M. Damien BONFANTI, M. Alessandro CALABRESE, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

**Excusés :**

Mme Lucia BARBEY, Mme Vally CARTER, M. Michel DEDERDING, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. André PYTHON, M. Damien SIDLER

**Assistent à la séance :** M. François BAERTSCHI, Maire  
M. Frédéric RENEVEY,  
M. François LANCE, Conseillers administratifs  
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2012
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission des affaires sociales- Séance du 10 octobre 2012 -  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET  
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –  
Séance du 5 novembre 2012 - Rapporteur : M. Dominique PERRIN  
Groupement intercommunal Rhône-Sud (AFJ Rhône-Sud) –  
Approbation des statuts prévoyant un capital de dotation de  
Fr. 90'480.--

**p. 545 Arrêté**

## Séance ordinaire du 15 novembre 2012

- 7) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication**  
**Séance du 29 octobre 2012 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**  
 Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2013 **p. 547** **Vote**
- 8) **Commission de l'environnement et du développement durable –**  
**Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2012 –**  
**Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**  
**Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –**  
**Séance du 5 novembre 2012 - Rapporteur : M. Dominique PERRIN**  
 Création d'une place de jeux au square Clair-Matin – Crédit d'investissement (Fr. 230'000.--) **p. 548** **Arrêté**
- 9) **Commission des sports- Séance du 11 octobre 2012 -**  
**Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**  
 a) Présentation de l'association Escrime Florimont-Lancy **p. 554** **Information**  
 b) Présentation de l'association Pacifique **p. 555** **Information**  
 c) Bilan Tuttisports édition 2012 **p. 556** **Information**  
 d) Divers
- 10) **Commission de la sécurité - Séance du 16 octobre 2012 -**  
**Rapporteur : M. Pierre MANCINO**  
 a) Obligation de mettre à disposition des abris pour la population **p. 556** **Information**  
 b) Nouvelle organisation des patrouilles APM intercommunales **p. 558** **Information**  
 c) Divers
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire –**  
**Séance du 31 octobre 2012 Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**  
 a) Plan localisé de quartier de Surville – Etat d'avancement **p. 559** **Information**  
 b) PAV (Praille-Acacias-Vernets) – Etat de la situation **p. 561** **Information**  
 c) Divers
- 12) **Commission de l'environnement et du développement durable –**  
**Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2012 - Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**  
 a) Opération « Façades nettes » - Point de situation **p. 561** **Information**  
 b) Bilan de la consommation énergétique des bâtiments du patrimoine administratif **p. 562** **Information**  
 c) Divers
- 13) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –**  
**Séance du 5 novembre 2012 - Rapporteur : M. Dominique PERRIN**  
 a) Situation des emprunts au 31 décembre 2012 **p. 563** **Information**  
 b) Divers
- 14) **Propositions individuelles et questions** **p. 566**
- 15) **Questions du public**

## Séance ordinaire du 15 novembre 2012

M. GOLAY : Bonsoir. J'ouvre la séance de Conseil municipal du 15 novembre 2012. Je souhaite à tous la bienvenue.

Je salue la présence de M. le Maire et des Conseillers administratifs, de Mme la Secrétaire générale, de la presse et de la secrétaire du Conseil municipal.

Je tiens à excuser Mme BARBEY, Mme CARTER, M. DEDERDING, Mme FLOREY BARDET, M. PYTHON et M. SIDLER.

### 1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

M. PERRENOUD : au point 6, je lirai le rapport de Mme FLOREY BARDET, absente ce soir.

### 2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012

---

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à la procès-verbaliste pour son excellent travail.

### 3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

---

M. GOLAY : le Bureau souhaiterait obtenir un courrier qui a été adressé au Conseil d'Etat suite à la résolution relative aux Semailles acceptée par le Conseil municipal. Le Bureau aimerait avoir une copie de ce courrier d'ici la prochaine séance du Conseil municipal.

Je passe la parole à notre secrétaire, M. PERRIN, pour la lecture d'un courrier que le Conseil municipal a reçu.

M. PERRIN :

*« Concerne : Projet Ghost Bike de Mlle Ivy Fernandez*

*Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Messieurs les Conseillers administratifs,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Je suis le papa de Brian qui est décédé tragiquement à l'âge de 18 ans sur votre commune, le 6 avril 2011, écrasé par un camion (qui n'avait rien à faire en zone résidentielle). Bref, ce n'est pas là le but de mon intervention, une procédure judiciaire étant toujours en cours.*

*J'interviens car le 6 octobre dernier, j'ai assisté au parc Chuit à la présentation du projet Ghost Bike que Mademoiselle Ivy Fernandez souhaite mettre en place en hommage à Brian.*

*Un Ghostbike ou vélo fantôme est un vélo mis en place comme un mémorial en bordure de route dans un endroit où un cycliste a été tué (généralement par un véhicule à moteur). En plus d'être un hommage, il est généralement conçu comme un rappel aux automobilistes de*

## Séance ordinaire du 15 novembre 2012

*partager la route. Les vélos fantômes sont généralement des bicyclettes inutilisées et peintes en blanc, parfois avec une plaque apposée, et verrouillé à un objet idéal à proximité du lieu de l'accident.*

*Lors de cette présentation, Mlle Fernandez nous a communiqué les problèmes rencontrés face à votre non autorisation. Elle n'a essuyé que des refus et s'est vu renvoyée de la police à la mairie de Lancy, de la mairie au Canton, sans pouvoir vous présenter de vive voix son projet. Le plus consternant, c'est que ces refus n'ont pas été argumentés, ce qui a surpris l'auditoire présent représenté entre autres par des associations respectables qui soutiennent le projet, comme le TCS, ProVélo et Ethique et Valeurs qui n'ont pas manqué de fournir leur soutien à Mlle Fernandez.*

*Ce projet pertinent fait appel à des valeurs humaines fondamentales, au travers d'une réflexion, d'une expérience et d'un engagement personnel de Mlle Fernandez, dans une action concrète fondée sur les valeurs de liberté, de responsabilité et de solidarité.*

*Outre l'aspect mémorial, ce projet a surtout l'ambition de faire passer un message de sensibilisation sur les dangers de la route auprès de divers usagers et pour que leur comportement change.*

*Si j'obtenais de votre part un préavis positif (sous vos recommandations), cela serait une réelle satisfaction, mais a contrario, que Mlle Fernandez puisse au moins connaître les véritables motivations de votre refus. Elle en vaut la peine, des jeunes qui s'engagent de cette manière ont au moins le droit à une réponse argumentée.*

*Et pourquoi pas, la commune de Lancy ne serait-elle pas la première commune de Suisse à instaurer cette sensibilisation.*

*En vous remerciant d'avance pour votre écoute, et dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes salutations distinguées.*

*Yves Miche »*

M. GOLAY : le Bureau du Conseil municipal a pris connaissance de ce courrier lors de sa séance, en présence de M. le Maire, qui nous tiendra informés au point suivant de la décision et des démarches entreprises par le Conseil administratif à ce sujet.

#### 4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

M. BAERTSCHI : la réponse à la lettre qui vient de vous être lue est assez courte, au sens où cette lettre datant de début octobre, le Conseil administratif a pensé que plutôt que d'écrire une lettre en essayant d'expliquer de A jusqu'à Z le sentiment du Conseil administratif sur ce tragique événement, il a demandé au papa qui nous a écrit de le rencontrer.

Ce papa m'a répondu – parce que le Conseil administratif m'a chargé de faire ce travail - qu'il voulait bien nous voir, mais qu'il était actuellement hospitalisé. Ceci date d'environ trois semaines-un mois et je n'ai toujours pas de nouvelles. Je pense qu'elles vont arriver ou je n'en aurai peut-être pas. Quoi qu'il arrive, je tiendrai bien entendu au courant le Conseil municipal des contacts que j'ai avec lui.

**Séance ordinaire du 15 novembre 2012**

Autre communication : c'est la réponse de M. LONGCHAMP à la lettre que vous n'avez pas reçue, mais que vous allez bientôt recevoir, sur le chemin des Semailles, les quatre projets de plan localisé de quartier pour lesquels le Conseil municipal a demandé un délai pour répondre afin que le projet des habitants soit examiné. M. LONGCHAMP nous dit qu'il ne peut pas entrer en matière sur cette demande pour deux raisons principales. La première est que le Conseil municipal a voté un plan directeur de quartier à une forte majorité, ce plan directeur impliquant bien entendu l'Etat et la Commune ne pouvait pas adopter en son sein le projet des habitants, cela c'est la partie urbanistique. La seconde partie, qui est une partie plus formelle, après un délai pour répondre et malgré ce délai, M. LONGCHAMP estime que le Conseil municipal n'a pas rendu son préavis et - je cite : il ne peut que constater que son silence vaut approbation sans réserve – fin de citation. Voici l'essentiel de la réponse.

M. LANCE : une petite précision sur le planning des commissions que vous avez reçu sur vos places. Concernant la Commission des finances, les séances qui sont prévues les 14 et 16 janvier sont des informations concernant la réforme de la CAP, adressées à tous les conseillers municipaux des communes genevoises. Il s'agit de l'une ou l'autre des deux dates, vous pourrez choisir. Cette séance aura lieu dans un endroit qui n'est pas encore déterminé ce jour. Ce sont des séances ouvertes à tous les conseillers municipaux, mais en particulier aux Conseillers municipaux de la Commission des finances.

M. GOLAY : M. MIZRAHI, ce n'est pas habituel d'intervenir à ce point de l'ordre du jour.

M. MIZRAHI : je souhaitais intervenir sur l'une des communications, M. le Président, mais si ce n'est pas possible, je le ferai dans les propositions individuelles ; cela rend la chose un peu décousue, mais ce n'est pas grave.

M. GOLAY : on n'ouvre pas le débat à ce point de l'ordre du jour. Je ne crois pas me tromper à ce sujet, donc il faudra intervenir dans les propositions individuelles.

**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 10 octobre 2012 –  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET  
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
Séance du 5 novembre 2012 – Rapporteur : M. Dominique PERRIN**

---

**Groupement intercommunal Rhône-Sud (AFJ Rhône-Sud) – Approbation des statuts  
prévoyant un capital de dotation de Fr. 90'480.--**  
=====

M. PERRENOUD, en l'absence de Mme FLOREY BARDET, présente le sujet : M. le Conseiller administratif indique que l'accueil familial de jour Rhône-Sud se compose actuellement de quatre communes : Lancy (Petit-Lancy), Onex, Confignon et Bernex, ces quatre communes vont créer un groupement intercommunal, conformément à la loi sur l'administration des communes. Pour ce faire, les quatre Conseils municipaux doivent approuver des statuts qui

## Séance ordinaire du 15 novembre 2012

seront ensuite avalisés par le Conseil d'Etat. L'entrée en vigueur du nouveau groupement intercommunal est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Demaurex indique notamment les éléments suivants : Onex-Familles a été créée en 2003, Cette structure a reçu dès 2005 le mandat de Gestion des accueillantes familiales du Petit-Lancy.

Depuis 2011, suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi, les accueillantes familiales sont engagées par la Ville d'Onex.

Cette nouvelle loi contient deux points importants : la possibilité pour l'accueillante familiale d'être indépendante ou d'être engagée par une structure et l'obligation d'obtenir une autorisation d'exploitation.

Actuellement, les accueillantes familiales gardent des enfants des quatre communes et suivent des formations continues régulières. Les parents sont directement en lien avec la structure, pour la convention d'accueil de leurs enfants, la tarification se fait sur la base de leurs revenus.

Au 31 décembre 2011

- Les accueillantes familiales étaient au nombre de 51, dont 22 pour le Petit-Lancy
- La permanence téléphonique et d'accueil a reçu 240 demandes de garde, dont 88 du Petit-Lancy
- 91 conventions d'accueil ont été réalisées. Il a fallu mettre en place une liste d'accueil. A noter qu'en 2011, tous les enfants qui étaient déjà gardés par les accueillantes de la structure ont dû re-formaliser la convention d'accueil.
- 130 enfants étaient gardés en accueil familial de jour (18 début 2012), ce qui correspond à la taille d'une crèche à deux crèches.

Ensuite, Mme Kast explique qu'aujourd'hui, la ville d'Onex est l'employeur des accueillantes familiales via la structure Onex-Familles. La Ville d'Onex fait donc une prestation pour les trois autres communes et facture ce travail selon une clé de répartition convenue. Avec la constitution d'un groupement, ce n'est plus la Ville d'Onex qui fait une prestation pour les autres communes, mais ce sont les communes qui s'associent dans une structure juridique dotée de la personnalité juridique, structure reconnue et cadrée par la loi sur l'administration des communes.

Plus précisément, passent sous la responsabilité du groupement : les trois postes à 80% (une directrice, une coordinatrice, une secrétaire comptable) ainsi que des mandats dans le cadre des formations continues, de même que les contrats des accueillantes familiales. Le rôle de l'Office de la jeunesse pour les autorisations des accueillantes familiales et SCAF ne change pas !

Mme Kast passe en revue les statuts avec les commissaires et répond à leurs questions !

Mme Demaurex précise encore qu'en Ville de Genève, le nombre d'accueillantes familiales a baissé drastiquement parce qu'elles n'ont pas d'autre choix que de se mettre en indépendantes.

L'arrêté est accepté à l'unanimité

**Séance ordinaire du 15 novembre 2012**

M. PERRIN présente le sujet : un Conseiller administratif explique que les statuts du nouveau groupement intercommunal pour la gestion des familles d'accueil, comprenant les communes de Lancy, Onex, Confignon et Bernex, sont soumis à la Commission des finances car leur article 31 prévoit une participation des communes à un capital de dotation à hauteur de Fr. 6.- par habitant, soit Fr. 90'480.- pour la Commune de Lancy sachant que cette structure concerne seulement le Petit-Lancy et une petite partie du quartier des Verjus.

Ce capital de dotation sera utilisé comme fonds de roulement, le groupement étant appelé à ne pas thésauriser. Le Conseiller administratif précise que le Conseil municipal sera invité, lors de la prochaine séance, à accepter à la fois les statuts et le capital de dotation. Puis il rappelle qu'une subvention de Fr. 408'000.- est prévue au budget 2013 pour le fonctionnement du groupement intercommunal.

Un Conseiller administratif ajoute qu'il aurait été possible de faire une avance sur fonctionnement et d'éviter ainsi de passer devant la Commission des finances. La majorité des quatre communes concernées a préféré que le groupement intercommunal ait un capital de dotation, qui soit séparé du fonctionnement. C'est pourquoi, après que la Commission des affaires sociales a approuvé les statuts du groupement intercommunal, il s'agit maintenant de passer devant la Commission des finances, sachant également que le montant n'est pas prévu au budget puisque les statuts n'ont été rédigés que récemment. Enfin, un Conseiller administratif signale que si Lancy devait se retirer du groupement, elle pourrait récupérer le montant de sa participation au capital de dotation.

Un commissaire demande ce qu'il adviendrait si une commune refusait de voter la délibération. Un Conseiller administratif répond qu'il serait alors impossible de faire le groupement comme prévu.

L'arrêté est adopté à l'unanimité par les commissaires présents.

*L'arrêté 6) est accepté à l'unanimité, soit par 28 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).*

**7) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION**  
**Séance du 29 octobre 2012 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

---

**Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2013**

=====

M. ANNEN présente le sujet : les commissaires ont adopté à l'unanimité les président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote 2013 proposés par les partis.

*Vote accepté à l'unanimité, soit par 28 oui, 0 non, 0 abstention.*

**Séance ordinaire du 15 novembre 2012**

- 8) **COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –  
Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2012 – Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN  
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
Séance du 5 novembre 2012 - Rapporteur : M. Dominique PERRIN**

---

**Création d'une place de jeux au square Clair-Matin – Crédit d'investissement (Fr. 230'000.--)**

---

Mme VERGAIN présente le sujet : la Ville de Lancy s'efforce depuis environ vingt ans d'obtenir ces cessions de terrain afin de pouvoir réaliser des infrastructures dans ce quartier. L'espace de jeux qui est au centre de celui-ci est passablement désuet, mais n'appartient pas à la commune. Bien que les négociations aient avancé depuis cinq ans, la situation demeure extrêmement difficile car l'accord de tous les propriétaires est nécessaire pour que la cession au domaine public soit validée.

L'idée est d'installer la place de jeux au niveau du parc afin de s'approprier l'espace et d'offrir ce service à la population du quartier. Si les négociations aboutissent et que l'esplanade où se situe l'espace de jeux actuel revient à la commune, ceux-ci seront déplacés.

La parcelle est sur une pente légère qui exige un terrassement minime, soit d'environ 20 cm de profondeur. Sur les places de jeux de la commune, il y a une surface colorée et une surface amortissante plus ou moins épaisse. Mais si la place de jeux devait être déplacée, enlever ce type de revêtement serait coûteux et il serait difficile de tout récupérer. C'est pourquoi il a été envisagé d'utiliser une moquette avec une natte amortissante et une chape de réglage qui permet l'évacuation de l'eau.

L'avantage de ce produit, c'est qu'il peut être découpé comme une moquette et peut être récupéré en partie s'il est en bon état.

Des zones ont ainsi été délimitées pour les différents groupes d'âge. Par ailleurs, il y a très peu d'espaces d'ombre. C'est pourquoi il est envisagé de planter des arbres et d'aménager deux ensembles de tables et de bancs derrière la place de jeux avec des poubelles de tri. La place de jeux pourrait également être agrémentée de quelques arbustes. Cette place de jeux est censée être provisoire, mais si elle perdurait, il n'y aurait pas de problèmes d'entretien.

Mis aux voix le crédit d'investissement de Fr. 230'000.-- pour la création d'une place de jeux au square Clair-Matin est accepté à l'unanimité.

M. PERRIN présente le sujet : un Conseiller administratif explique que ce crédit passe en Commission des finances parce que ce montant n'est pas prévu au budget des investissements 2012. En revanche, il est prévu Fr. 200'000.- pour divers aménagements au budget des investissements 2013 (ainsi qu'en intentions, Fr. 400'000.- en 2014 et Fr. 400'000.- en 2015).

Un Conseiller administratif explique le contexte de la création de cette place de jeux. Dans un plan localisé de quartier, un certain nombre de cessions au domaine public (circulations intérieures, squares, etc.) ont lieu avant les ventes au niveau des copropriétaires. Or, cela n'a pas été fait dans le cadre de ce PLQ et, depuis une vingtaine d'années, la Ville de Lancy essaie de récupérer ces espaces publics. Or, un immeuble de copropriétaires n'a jamais voulu entrer en matière sur cette cession. Il y a quelques années, la Ville de Lancy a donc décidé d'essayer d'obtenir la signature de tous les autres copropriétaires de cette parcelle, d'enregistrer les signatures et de faire une ultime démarche auprès de ce copropriétaire récalcitrant ; si la



## Séance ordinaire du 15 novembre 2012

réponse de ce dernier devait être à nouveau négative, il faudrait alors actionner l'expropriation. Depuis quelques années, la Commune est presque toujours à bout touchant, mais le processus doit être relancé au moindre changement – déménagement, vente, décès – puisqu'il faut que tous les copropriétaires aient signé en même temps pour pouvoir déposer au registre.

Actuellement, il existe une place de jeux au centre, qui est d'origine et qui est tombée en déliquescence parce que personne ne s'en occupe.

La Ville de Lancy se propose donc d'installer, sur le haut de l'unique parcelle qu'elle possède dans ce périmètre, une place de jeux provisoire – mais qui durera vraisemblablement un certain nombre d'années. Cette place de jeux est conçue pour pouvoir être déplacée le plus aisément possible. L'idée est d'offrir une place de jeux aux centaines d'enfants du quartier et qui, une fois la cession au domaine public effectuée, puisse être en tout temps déplacée sur l'espace central.

Le projet a été présenté à la Commission de l'environnement, qui a évoqué toutes les problématiques techniques et qui a accepté ce crédit à l'unanimité.

En réponse à une question d'un commissaire, un Conseiller administratif précise qu'il avait été évoqué, avec l'association de quartier, un vote du Conseil municipal à l'automne 2012 et une réalisation de l'infrastructure en 2013, vraisemblablement au printemps. Puis il ajoute à l'attention du Président que le calendrier des travaux dépendra du temps qu'il fera cet hiver. Théoriquement, les travaux peuvent commencer dès l'échéance du délai référendaire.

Puisqu'il s'agit d'un dossier assez ancien, un commissaire souhaite s'assurer que les chiffres qui figurent dans le message comprennent les derniers renchérissements, pour éviter la situation que l'on connaît notamment avec la tranchée couverte de Vézenaz.

Le responsable des travaux répond que ces prix n'ont pas même un mois.

Un commissaire demande si la Commune a les moyens d'anticiper sur 2012 le crédit d'investissement de Fr. 200'000.-- prévu en 2013, et le surplus de Fr. 30'000.--.

Un Conseiller administratif répond que les travaux seront entrepris l'année prochaine, et donc facturés en 2013.

L'arrêté est adopté à l'unanimité par les commissaires présents.

M. ANNEN : le groupe PLR n'a pas de problème avec ce projet au niveau technique, mais avec le but de ce parc. Le problème qui nous est posé, c'est que des propriétaires qui résident autour de ce lieu sont contre ce projet.

Cela nous effraie un peu de se dire que l'on pourrait aller vers une procédure d'expropriation pour construire une place de jeux. Ce qui nous embête aussi, c'est de voir que des lobbies bien organisés d'habitants peuvent se faire entendre des conseillers municipaux alors que les gens qui le sont peut-être un peu moins n'ont pas l'occasion de le faire.

Donc, le groupe PLR demande un renvoi en Commission des travaux et constructions afin de recevoir les opposants à ce projet, qui ne veulent pas céder leurs parcelles, et de discuter avec eux pour voir si une voie consensuelle peut être espérée plutôt que de partir dans une procédure très longue d'expropriation.

M. RENEVEY : je comprends qu'il faille entendre tout le monde, mais je rappelle juste que cela fait 20 ans que l'on n'a pas la moindre parcelle de jeux dans ce périmètre parce qu'un certain nombre de propriétaires ne veulent rien entendre.

## Séance ordinaire du 15 novembre 2012

Ce qu'il faut bien comprendre - c'est ce que j'essaie d'expliquer dans les deux commissions - c'est qu'il n'y a aucune parcelle qui nous appartient, à l'exception de cette parcelle de verdure où l'on peut imaginer mettre les jeux. Il faut également comprendre qu'il n'y a pas que cet espace central-là, il y a aussi tout le reste, c'est-à-dire toutes les voies d'accès, les routes et chemins qui sont dans ce périmètre.

Et donc cela fait à peu près 20 ans que l'on attend pour posséder ce qui dans n'importe quel autre quartier doit être la norme et qui doit de toute façon être dévolu au domaine public pour pouvoir installer le minimum d'infrastructures indispensables à la population. Evidemment que depuis 20 ans on a quand même fait des choses, sinon il n'y aurait pas du tout d'électricité, il n'y aurait rien, aucune poubelle ; on a fait un certain nombre de choses mais en tous les cas cela ne nous appartient pas.

Comme je l'ai dit, il y a deux cas de figure : en premier lieu, comme il y a un très grand nombre de copropriétaires sur toutes les surfaces, il faut effectivement obtenir la signature de tout le monde pour pouvoir faire en sorte que cela retombe dans le domaine public. Il reste une co-propriété, celle qui est la plus proche de l'espace public, qui n'a jamais rien voulu entendre pour une raison très simple, c'est qu'ils n'ont pas envie d'avoir des enfants qui jouent à côté parce qu'ils mettent des ballons sur la terrasse, etc. En ce qui me concerne, cela fait 6 ans et pour certains de mes collègues plus longtemps, que des discussions ont lieu avec toujours une fin de non-recevoir. C'est la raison pour laquelle il nous semble indispensable d'avoir cette place de jeux pour la population.

Nous sommes à bout touchant ces prochains jours ou ces prochaines semaines pour pouvoir déposer le tableau de mutation de toutes les copropriétés à l'exception de cet immeuble dont je vous ai parlé en commission et ensuite d'essayer une dernière fois de négocier avec eux. Le cas échéant, tant mieux, on arrive à une finalité où on peut s'arranger. Si ce n'est pas le cas, il faudra entamer une procédure d'expropriation qui risque d'être assez longue. C'est la raison pour laquelle c'est vrai qu'on peut attendre, mais cela me semblerait vraiment dommage d'attendre pour un espace de jeux pour des petits enfants alors que c'est un périmètre qui n'a absolument rien depuis un grand nombre d'années.

M. ANNEN : j'entends bien les remarques du Conseil administratif, je suis aussi favorable à ce que les enfants de ce quartier aient une place de jeux, mais si c'est pour entrer en conflit avec des copropriétaires, même si cela fait 20 ans qu'on attend, on peut attendre un mois de plus pour voir s'ils ont envie de se faire entendre. A partir du moment où ils n'auraient pas envie de se faire entendre par une commission du Conseil municipal je vous suis tout à fait. C'est leur laisser la possibilité de se faire entendre, d'argumenter. Cette argumentation sera peut-être, comme on peut l'imaginer, faite de manière égoïste, dans le sens de ne pas être dérangés par des enfants qui vont jouer le samedi matin ou le dimanche matin devant les immeubles. Mais j'aimerais qu'on puisse avoir l'occasion de les entendre. Si en 20 ans, le Conseil municipal n'a pas demandé à les entendre, c'est malheureux. Moi, je pense qu'il est important que l'on puisse les entendre. S'ils refusent cette entrevue avec la commission, nous irons de l'avant et nous soutiendrons le Conseil administratif dans cette démarche.

M. PROGIN : j'entends bien mon préopinant qui veut entendre les gens. Je ne comprends pas bien sur la forme pourquoi on destituerait la Commission de l'environnement pour attribuer cela à la Commission des travaux, alors que cette démarche peut très bien être faite à la Commission de l'environnement. Si vous pouviez juste demander des précisions à ce propos, je vous remercie M. le Président.

M. ANNEN : on peut le renvoyer à la Commission de l'environnement, cela ne me pose aucun problème.

**Séance ordinaire du 15 novembre 2012**

Mme GOMEZ : je crois que ce que l'on nous demande ce soir, c'est d'accepter ou de ne pas accepter une place de jeux qui se fera sur un périmètre qui appartient à la commune en l'occurrence. A ce propos-là je ne vois pas le problème de dire il faut entendre avant d'accepter cette proposition les propriétaires récalcitrants et ensuite seulement avancer dans le vote de cette proposition et dans l'aménagement de cette place de jeux.

Aujourd'hui on nous demande de nous prononcer, il y a d'autres démarches qui sont en cours, d'après ce que nous a expliqué le Conseil administratif pour le cas échéant déplacer cette place de jeux dans un endroit plus central qui, lui, n'appartient pas à la commune et qui fera l'objet d'autres procédures et d'autres pourparlers comme on nous l'a expliqué. Mais à l'heure actuelle, il s'agit bien d'installer la place de jeux sur une parcelle qui appartient à la commune.

Je ne vois pas pourquoi on renverrait en commission maintenant ce projet de manière à retarder encore ce vote.

M. ANNEN : une petite précision, c'est clair que cette parcelle appartient à la commune, mais comme vous le savez, heureusement ou malheureusement, à Genève tout un chacun peut faire une opposition à une autorisation de construire. Et je vous confirme que des propriétaires opposés à cela le feraient malgré le fait que cette parcelle appartienne à la commune.

C'est dans l'optique d'éviter ce genre de procédures, d'oppositions, qui pourraient être faites qu'on demande d'essayer d'aller vers le consensuel. Si le consensuel ne marche pas, nous partirons au combat pour construire quelque chose. Mais sachez que à Genève, une seule personne peut faire capoter tout un projet ou tout au moins de le faire ralentir. C'est pour essayer d'éviter cette problématique que nous proposons ce renvoi en commission.

M. RENEVEY : c'est bien pour ce cas de figure que cela me pose un problème, parce qu'on parle d'un immeuble entier, on ne parle pas de deux ou trois copropriétaires, mais d'une PPE entière.

Cela veut dire qu'on devrait faire venir l'intégralité de l'immeuble à la Commission de l'environnement pour discuter d'une place de jeux à proximité non-immédiate, puisque cela a été relevé ici, il s'agit d'une parcelle un peu plus éloignée, puisque c'est une parcelle communale et non pas l'emplacement de jeux, c'est une première chose.

Il suffit qu'une seule de ces personnes fasse opposition, cela a également été relevé. C'est leur droit le plus strict de faire opposition dans la procédure d'autorisation de construire, qu'ils peuvent faire valoir à n'importe quel moment.

Je vous propose de continuer, d'aller de l'avant sur ce projet qui semble important et si certains de ces propriétaires souhaitent faire opposition, ils peuvent le faire ; à ce moment-là cela retardera le projet, il faut en être conscient.

M. BONFANTI : si j'ai bien compris, le Conseil administratif a déjà reçu les propriétaires. La question est de savoir ce qu'il en a été lors de ces discussions avec ces propriétaires. Je ne vois pas l'intérêt pour la commission de recevoir les propriétaires s'ils ont déjà été reçus par le Conseil administratif qui peut nous expliquer les raisons de leur opposition.

M. FONTAINE : je vais soutenir la proposition de M. ANNEN. Je pense qu'elle est sensée. D'un côté, on nous dit que cela fait 20 ans qu'on attend une place de jeux, d'un autre côté on nous propose de surseoir à une séance un mois, voire deux peut-être. La proposition de M. ANNEN est tout ce qu'il y a de plus sensé.

## Séance ordinaire du 15 novembre 2012

M. BAERTSCHI : pour donner quelques explications à la question de M. BONFANTI, nous avons reçu cette copropriété, non pas dans le cadre d'une place de jeux à construire, mais dans le cadre tout à fait légal du fait que l'ensemble des propriétaires doit, selon le plan localisé de quartier, remettre à la commune des parcelles, qui sont des parcelles collectives.

Il se trouve que la procédure, lors des ventes, a mal été respectée. Ce n'est pas notre faute, mais c'est comme cela. Les gens qui ont acheté n'ont pas eu à signer le fait qu'ils devaient remettre une toute petite partie des parcelles collectives. Nous courons après cela depuis plus de 10 ans - il y avait déjà ce problème quand je suis arrivé -, nous sommes peut-être arrivés à avoir tout le monde. Chaque jour qui passe nous fait souci parce que si quelqu'un abandonne d'ici là il faudra recommencer le tout. Je crois que nous commençons à pouvoir souffler, du moins nous l'espérons, et évidemment que la copropriété qui était venue nous rencontrer, dans des termes d'ailleurs fort peu sympathiques, nous avait dit qu'il n'était pas question, qu'il y avait trop de bruit, qu'ils ne voulaient rien entendre, etc. donc, nous n'avons pas pu négocier. D'ailleurs, il n'y a pas grand-chose à négocier, c'est le plan localisé de quartier qui le dit, qu'ils le veulent ou non, il faut redonner ces bouts de parcelle à la collectivité, cela n'est pas discutable, c'est comme cela.

Mais jamais ils ne nous ont dit qu'ils ne voulaient pas de place de jeux. Nous n'en avons jamais parlé avec eux. On peut s'imaginer qu'ils ne sont pas contents en fonction de ce qui nous a été dit évidemment. Mais je ne connais pas beaucoup de propriétaires qui sont contents quand une place de jeux est installée près de chez eux dans la mesure où il risque d'y avoir un peu plus de bruit.

Voilà l'explication sur la rencontre que nous avons eue, mais nous n'avons jamais discuté avec ces propriétaires d'une éventuelle place de jeux, mais nous aimerions bien en effet mettre quelques installations collectives.

M. MATHIEU : j'aimerais juste rappeler ce que vient de rappeler M. le Maire. Dans le cadre des plans localisés de quartier, ces parcelles doivent être cédées par les copropriétaires parce que c'est du terrain d'utilité publique. Il y a peut-être eu une erreur notariale qui fait le nœud de ce qui nous préoccupe ce soir.

Cela me rappelle furieusement l'histoire des places de parking du chemin des Verjus où, là aussi, une erreur notariale nous a obligés à racheter les places de parking qui sont le long du chemin des Verjus.

Peut-être que le Conseil administratif n'est pas complètement responsable de cela, mais je demande que, dès aujourd'hui, on surveille les notaires et qu'on pose des questions en cas de copropriété pour que ceci ne se renouvelle pas. A part cela, je n'en veux pas au Conseil administratif.

La deuxième chose, c'est que si les gens ont dit non pendant 20 ans, ils ne vont pas dire oui en un mois parce que tout à coup quelqu'un d'autre leur pose la question. Donc, votons cela et laissons le Conseil administratif faire son travail.

M. MIZRAHI : je vais aller un peu dans le sens de mon préopinant. Puisque M. ANNEN a fait des comparaisons de manière un peu facétieuse, je me permettrai de répondre.

Il y a, me semble-t-il, une différence essentielle. D'une part, on a des gens qui veulent s'investir dans un processus participatif, ici ce sont simplement des gens qui s'opposent à l'installation d'une place de jeux. On connaît les arguments, ce sont toujours les mêmes, les gens ne peuvent plus supporter le bruit que font les enfants. Finalement, les enfants n'auront plus la

**Séance ordinaire du 15 novembre 2012**

possibilité de jouer ou devront rester chez eux pour que personne ne soit dérangé par le bruit qu'ils peuvent faire. C'est quand même curieux comme manière de voir les choses.

Manifestement, les propriétaires qui s'opposent n'ont pas l'intention de rentrer dans une logique participative. Je pense que s'ils avaient voulu y entrer, ils auraient eu largement le temps de le faire. Ce sont des oppositions, comme il y en a eu d'autres, dans d'autres quartiers, d'autres projets, il y a, ma foi, des gens qui simplement s'opposent, ne souhaitent pas entrer dans la démarche. A ce moment, je pense qu'il ne faut pas incessamment retarder les projets.

Ceci étant dit, par rapport aux actes notariés, s'il y a eu des erreurs qui ont été faites, il n'est pas interdit que le Conseil administratif interpelle le notaire.

M. PERRENOUD : je suis désolé de prendre la parole après M. MIZRAHI. Dans ce cas-là, malheureusement je le rejoindrai. On a d'un côté quelques propriétaires qui seraient négatifs par rapport à cette place de jeux et de l'autre côté tous les propriétaires dont les enfants pourraient profiter de ces jeux.

En ce qui me concerne, je voterai ce projet. Je le soutiendrai même car dans ce projet, pour une fois, des poubelles recyclables sont prévues, ce qui est très bien, malgré que les Verts les refusent au niveau des transports publics. Là, nous avons des poubelles recyclables, tout le monde les a acceptées. Ceci dit au niveau procédure c'est vrai qu'il y a eu des erreurs, mais là pour une fois, vous me l'accorderez, laissons faire le Conseil administratif. Je voterai pour cet arrêté.

M. FONTAINE : je pense que tous dans cet hémicycle nous sommes pour avoir des places de jeux dans un lieu public, au milieu de copropriétés. Contrairement à ce qu'a dit M. RENEVEY, les copropriétaires se font représenter par leurs associations, donc on ne va pas se retrouver avec 50 copropriétaires avec qui on doit discuter.

Je constate qu'une fois de plus, même si on a la loi de notre côté, on veut utiliser la force alors qu'on demande juste d'écouter quelques personnes, sachant que l'intégralité de cet hémicycle est pour la construction de cette place de jeux.

M. ANNEN demande simplement de surseoir d'un mois ou deux pour convaincre ces quelques réfractaires en leur disant qu'à la dernière séance du Conseil municipal, l'ensemble des conseillers étaient apparemment favorables à cela, d'aller dans notre sens et de trouver des solutions pour éviter de futures oppositions.

Je le redis, je pense que la proposition de M. ANNEN est sensée et je ne vois absolument pas le fait d'empêcher de construire cette place de jeux. Je pense juste que pour que tout se déroule le mieux possible et pour tout le monde, ce qui a été demandé est intéressant.

M. RENEVEY : j'ajouterai que lorsqu'on a des gens qui régulièrement, avec un couteau, percent les ballons de football qui arrivent sur leur propriété, j'imagine assez mal avoir la patience et l'écoute nécessaires pour accepter une place de jeux à proximité.

M. ANNEN : j'aimerais juste arrêter d'entendre des procès d'intention. Que le Conseil administratif se rassure, on ne le tient pas pour responsable de cette problématique, ou alors nos amis de la gauche qui nous font passer pour des bourreaux qui veulent enfermer nos enfants dans des prisons, on n'en a déjà pas assez à Genève. Rassurez-vous, Monsieur mon préopinant – je ne citerai pas son nom pour pas qu'il reprenne la parole – nous sommes pour cette place de jeux. Nous pensons que la manière d'accélérer les choses, c'est essayer de mettre toutes les chances de notre côté pour raccourcir la procédure. C'est vrai que – j'en ai vu aussi dans les villas – quand les ballons de football partaient dans les villas, on trouvait des ballons

**Séance ordinaire du 15 novembre 2012**

crevés. Ensuite, vous vous rendez compte que ces gens ne sont pas des affreux méchants qui n'aiment pas les enfants, mais qu'ils sont dans un jour où cela ne va pas.

Alors, écoutons-les ! Je ne vous demande pas plus que de les écouter. Je ne dis pas que je vais soutenir un propriétaire qui s'opposera parce qu'il ne veut pas de bruit devant chez lui. Moi, en tant que copropriétaire, je n'ai jamais refusé une place de jeux même en sachant que cela allait faire du bruit. J'ai des enfants qui, maintenant, sont grands, mais ils ont été petits, je ne vois pas pourquoi les gens n'auraient pas le droit à tout cela. C'est juste pour éviter des oppositions. C'est peut-être un vœu pieu, mais j'espère qu'on pourra les éviter. Si on ne peut pas les éviter, on aura au moins essayer de tenter quelque chose.

M. MATHIEU : à force de discuter, on perd un peu le fil des rapports qui ont été faits. Le sens du vote de ce soir, et Mme GOMEZ l'a très bien dit, c'est de voter pour une place de jeux, pour que les enfants d'aujourd'hui aient une place de jeux sur un endroit précis pour permettre éventuellement de la déplacer ailleurs. Si on demande au Conseil administratif ou à la Commission de l'environnement maintenant de traiter directement avec les voisins qui pourraient être réfractaires, cela ne va pas en un coup de baguette magique transformer les terrains, refaire la copropriété. Il y en a pour 2-3 ans de notariat et là je me ferai fort de vérifier si le notaire fait la bonne copropriété.

Donc, il y a deux choses différentes : la première, c'est permettons aux enfants des enfants – parce qu'ils ont 20 ans maintenant – qui auraient dû bénéficier de la place de jeux d'en avoir une pour cet été et que le Conseil administratif travaille sereinement pour la distribution du terrain de cette copropriété afin de déplacer la place de jeux au centre des Mouilles, lorsque ce sera nécessaire.

M. BONFANTI : je vous prie M. le Président de transmettre l'information à M. ANNEN, pour accélérer la chose ne renvoyons pas, votons plutôt ce soir.

M. PERRENOUD : une petite précision, c'est avec plaisir que j'accueillerai, vu que c'est ma commission, les propriétaires. C'est un cadeau que M. ANNEN me fait. Il est clair que si c'est cette volonté qui ressort de ce Conseil, ma foi, nous mettrons de l'ardeur à l'ouvrage et nous accueillerons ces gens.

***Le renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable est accepté par 14 oui, 12 non, 2 abstentions***

**9) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 11 octobre 2012 –  
Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**

**a) Présentation de l'association Escrime Florimont-Lancy**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. Drahusak et M. Léger accueillent la commission dans leur locaux. M. Drahusak nous présente l'association.

L'association Escrime Florimont Lancy a été créée en 2001 par M. Léger. Pendant les dix premières années, l'association a augmenté son équipement et a voulu avoir des membres fidèles. Avec l'aide de l'institut Florimont, le club a pu aménager une salle d'escrime lors de la construction du gymnase. La salle comporte 12 pistes dont 4 pistes aux normes du championnat du monde.

## Séance ordinaire du 15 novembre 2012

Les pistes ont un système électrique qui sert à déterminer lorsqu'une personne est touchée. En effet, chaque escrimeur est attaché à un fil électrique qui est relié à l'épée. Dès qu'une pression de 750 grammes a été faite sur l'adversaire, un voyant s'allume et le point est accordé.

Au cours des quatre prochaines années, le club veut augmenter le nombre d'adhérents, obtenir des résultats nationaux et internationaux et organiser un championnat international en 2016 avec plus de 1200 tireurs de 40 pays.

L'association demande un soutien de Fr. 10'000.-- à la commune pendant 3 ans afin de pouvoir acheter des nouveaux équipements. De son côté, elle propose de faire découvrir l'escrime à un certain type de population gratuitement pendant 1 an.

Un commissaire demande s'il n'est pas dangereux d'enseigner l'escrime à des adolescents à problème. M. Drahusak affirme qu'avec la pratique de l'escrime, les jeunes apprennent à se contrôler.

Le Conseiller administratif remercie M. Drahusak et M. Léger et signale qu'une somme est mise au budget 2013 pour un soutien à ce genre de projet.

### **b) Présentation de l'association Pacifique**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. Renevey informe que l'association Pacifique est susceptible de bénéficier de la même enveloppe de la commune destinée à soutenir certaines associations.

M. Fischer nous présente son association.

L'association est née il y a 10 ans et a pour but d'organiser des projets de navigation sur mer à bord de Fleur de passion. Fleur de passion est un voilier qui a été entièrement reconstruit par l'association pendant 6 ans.

La devise de l'association est partir à la découverte des océans, des autres et de soi-même, car chaque passager est participant, il doit aider à manœuvrer.

Le bateau accueille depuis 3 ans des jeunes placés par le service de protection de la jeunesse pour des voyages plus ou moins longs dans le cadre de mesures pénales. Grâce à cette mesure, certains jeunes ont réussi à retrouver une vie normale.

L'association Pacifique voudrait collaborer avec la commune afin de permettre aux jeunes de la commune de vivre cette expérience.

Plusieurs commissaires ont l'impression de déjà avoir entendu ce concept, car un bateau français du même type a fait l'objet d'une émission télévisée.

Le bateau navigue sur la mer méditerranée et l'océan atlantique.

Dans le cadre de ce partenariat, le Conseiller administratif pense qu'il serait intéressant de faire partir les jeunes qui ne peuvent pas partir en vacances et qui fréquentent les maisons de quartier.

**Séance ordinaire du 15 novembre 2012**

Un commissaire demande si le projet est réservé aux jeunes défavorisés.

Le Conseiller administratif estime que toute la population devrait pouvoir bénéficier de ce programme.

Un commissaire propose que nous passions par les écoles pour faire bénéficier ce voyage.

La présidente propose d'en rediscuter à la prochaine commission.

**c) Bilan Tuttisports édition 2012**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. Carnazzola indique que l'édition 2012 de Tuttisports a été un succès.

La cérémonie d'ouverture a été très appréciée car les associations ont pu échanger entre elles.

Certaines associations préféreraient que Tuttisports se fasse en juin plutôt qu'en septembre.

Il propose d'élaborer un questionnaire pour avoir un retour précis.

**d) Divers**

=====

Mme MARMY présente le sujet : un commissaire informe que dans la salle de fitness à la salle omnisports du Petit-Lancy, il y a quelques machines qui ne fonctionnent plus.

M. Carnazzola indique qu'il y a un contrat d'entretien qui a été signé.

Le Conseiller administratif informe que la directrice du centre des Evaux va prochainement quitter sa fonction. M. Carnazzola assumera sa fonction par intérim avant qu'une nouvelle personne soit nommée d'ici mars 2013.

**10) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 16 octobre 2012 –  
Rapporteur : M. Pierre MANCINO****a) Obligation de mettre à disposition des abris pour la population**

=====

M. MANCINO présente le sujet : M. LANCE indique qu'actuellement, la Commune de Lancy a un déficit en places d'abri. D'autre part, la Commune a la possibilité d'aménager le futur parking à Lancy-Sud, prévu dans le cadre du Mégaron, pour en faire un abri qui puisse accueillir 2'000 personnes. Cette proposition a été étudiée par le service des travaux et constructions et a été évoquée lors de l'avant-dernière séance de la Commission des travaux et constructions. Mais cet aménagement renchérit le projet de Fr. 4 millions.



## Séance ordinaire du 15 novembre 2012

La Commission de la sécurité auditionne des représentants de la Direction de la sécurité civile cantonale pour savoir quelles sont exactement les obligations de la Commune en matière d'abris publics et dans quelle mesure la Commune peut obtenir des subventions du Canton ou de la Confédération pour l'aménagement d'un tel abri.

La loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) a été modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Un promoteur ou propriétaire qui construit une habitation de moins de 38 pièces n'a désormais plus l'obligation de construire un abri privé. Cependant, l'obligation de mettre à disposition des abris pour l'entier de la population a été maintenue.

M. LANCE rappelle les questions auxquelles il souhaiterait avoir une réponse de la part des représentants de la Direction de la sécurité civile du canton :

- À combien se monte le manque de places protégées sur la Commune de Lancy ?
- La Commune de Lancy a l'opportunité d'aménager un abri collectif pouvant abriter 2'000 personnes dans le parking souterrain qu'elle construira sur l'esplanade de Lancy-Sud. Ces aménagements entraîneraient un surcoût de Fr. 4 millions. Comment financer cette somme ? La Commune dispose d'un fonds de contributions de remplacement d'environ Fr. 790'000.--, mais peut-elle espérer des subventions cantonales ou fédérales ?
- Faut-il vraiment combler le déficit en places d'abri et construire des abris collectifs pour pallier le manque d'abris individuels ?

M. FELLE, Directeur de la sécurité civile cantonale, entité qui s'occupe de la surveillance et du contrôle du dispositif de lutte contre l'incendie, de la protection civile et de la protection de la population signale que :

- Il y a bien eu un allègement pour les habitations individuelles. Parallèlement, l'obligation de couvrir à 100% les besoins en places d'abri pour la population a été maintenue.
- Dans la Commune de Lancy, la couverture est à 79%.
- L'objectif de 100% est donc en quelque sorte idéal.
- M. FELLE pense que l'initiative de coupler la construction d'un nouveau parking avec l'installation de places protégées est une bonne idée.
- Selon la législation fédérale, il faut disposer d'une place protégée par habitant.
- Le montant des contributions de remplacement dont dispose la Commune de Lancy est de Fr. 793'308.60. La Commune de Lancy peut choisir d'utiliser tout ou partie du montant à disposition pour réaliser l'abri en question.
- Le déficit en places protégées sur la Commune de Lancy se monte à 5'772, selon des mesures de gestion datant de 2009.

Un commissaire relève que l'Etat va peut-être construire une patinoire sur le territoire de Lancy. La Ville de Lancy peut-elle exiger que, dans cette construction, un abri soit construit à la charge de l'Etat ?

La réponse est que, selon la loi fédérale, seuls les bâtiments d'habitation, les homes et les hôpitaux sont concernés par la construction d'abris. La patinoire n'est donc pas concernée.

Le Conseiller administratif souligne qu'il n'y a ni subvention cantonale ni subvention fédérale pour la construction d'abris publics, alors même que l'on change la loi et que l'on n'oblige plus les propriétaires ou les promoteurs à construire d'abri privé pour les habitations de moins de 38 pièces.

Un commissaire souligne que la contribution est à Fr. 800.-- pour une place qui en coûterait le double. La différence est donc à la charge de la collectivité, en l'occurrence la Commune, qui devra se justifier si la couverture n'est pas suffisante. On favorise les propriétaires au détriment de la collectivité.

## Séance ordinaire du 15 novembre 2012

Les données sont claires : la loi oblige les communes à tendre vers une couverture à 100%. La Commune a l'opportunité de construire un abri public de 2'000 places dans le cadre du projet de parking du Mégaron.

Dans l'ensemble, Les commissaires sont d'accord pour soutenir la construction de cet abri. Mais il faut garder à l'esprit la problématique pour les prochains grands projets afin de combler progressivement le manque de place.

Il faut tendre à la couverture à 100% et saisir les occasions, en fonction du budget également.

Le Conseiller administratif réaffirme que la commune a une obligation légale et qu'elle a une opportunité avec le projet de parking proposé de 2000 places supplémentaires.

### **b) Nouvelle organisation des patrouilles APM intercommunales**

=====  
M. MANCINO présente le sujet : en 2008, les communes de Lancy, Onex, Bernex et Plan-les-Ouates ont signé une convention pour organiser des patrouilles intercommunales. Cette collaboration intercommunale est très appréciée. Chaque patrouille se compose de deux agents, toujours de deux communes différentes. Jusqu'à présent, les patrouilles couvraient le territoire des quatre communes, ce qui représentait beaucoup de kilomètres à parcourir et laissait peu de temps pour faire de la prévention dans des endroits spécifiques. Les magistrats concernés ont donc décidé de scinder les patrouilles intercommunales, tout en gardant le dispositif des quatre communes : Plan-les-Ouates et Bernex organiseront une partie des patrouilles, Lancy et Onex organiseront l'autre.

Pour plus d'efficacité, pour plus de visibilité en termes de proximité et pour mieux répondre aux attentes de la population, les patrouilles intercommunales seront organisées de la manière suivante dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- Les APM des communes d'Onex et de Lancy (une vingtaine au total) tourneront exclusivement sur le territoire de Lancy et d'Onex.
- Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les patrouilles intercommunales de Lancy-Onex tourneront du lundi au samedi, de 18h00 à minuit. À Lancy, une présence policière sera donc assurée de 06h00 à minuit du lundi au samedi.
- Les APM des communes de Plan-les-Ouates et de Bernex tourneront exclusivement sur le territoire de Plan-les-Ouates et de Bernex, du jeudi au samedi.
- En cas de besoin, Lancy et Onex pourront appeler en renfort Plan-les-Ouates et Bernex (le jeudi, vendredi et samedi).
- Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, chaque commune aura un rapport qui concernera seulement ce qui s'est passé sur son propre territoire. De cette façon, elle disposera de statistiques plus précises.

Le Conseiller administratif relève que, grâce à l'augmentation de leur effectif, les APM de Lancy seront beaucoup plus présents sur le terrain. L'objectif sera d'assurer une présence aussi le dimanche, en particulier en été, pour faire face à la problématique des parcs. Il ajoute que la CECAL fait de plus en plus appel aux patrouilles intercommunales pour des interventions que la police n'a pas le temps de faire

**Séance ordinaire du 15 novembre 2012****c) Divers**

=====

**M. MANCINO présente le sujet :**

Le Conseiller administratif apporte quelques réponses à des questions posées lors de la séance précédente.

Suite à la remarque d'un membre de la commission concernant le radar du Pont de Lancy, la Commune a écrit au Département de la sécurité, qui lui a répondu le 1<sup>er</sup> octobre qu'il est prévu que le changement de cette cabine radar intervienne dans la semaine 41. En effet, la cabine actuelle ne répond plus aux normes en la matière.

En ce qui concerne le bloc en béton posé à la rue du Bachet, M. DUBOIS, du service des travaux et constructions, répond que ce mobilier urbain a été mis en place dernièrement pour délimiter la zone de stationnement afin que les véhicules ne stationnent plus devant les accès privés.

Concernant la demande de faire des contrôles radars sur la contre-route de l'avenue des Communes-Réunies, M. SCAGLIONI signale qu'il serait éventuellement possible de mettre un Visispeed, c'est-à-dire un radar sympathique qui indique la vitesse avec un *smiley*.

M. LANCE indique que, depuis presque deux ans, le Canton a un projet d'agrandissement du pont de Lancy, qui est un ouvrage cantonal. Il s'agirait en particulier de créer une piste cyclable de chaque côté. Mais ce projet a été reporté en 2014 pour des questions budgétaires.

En réponse à une question, M. LANCE indique qu'une demande a été faite pour mettre la place des Ormeaux en zone 20 km/h. Mais les TPG n'apprécient pas les zones 20 km/h pour le passage de leurs bus. Lors d'une rencontre avec un responsable de la DGM, M. BAERTSCHI a redit le souhait de la Commune de mettre en zone 20 km/h la place des Ormeaux.

**11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 31 octobre 2012 –  
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT****a) Plan localisé de quartier de Surville – Etat d'avancement**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : la phase actuelle est à l'enquête technique complémentaire. Le groupe de travail a mandaté des bureaux d'ingénieurs pour répondre aux demandes et réserves émises par les différents services de l'Etat.

M. Michel, qui a conduit le PLQ pour l'Office de l'Urbanisme, nous expose les quatre objectifs fixés par le groupe de travail :

- 1) Mise en évidence de la qualité paysagère du site avec la volonté forte de prévoir un parc habité de grande qualité ;
- 2) Prise en compte du développement progressif du secteur afin de respecter les différentes intentions constructives des propriétaires et prise en compte de l'état du foncier car beaucoup de servitudes croisées empêchent la construction. Un phasage sur 25 ans est prévu.

**Séance ordinaire du 15 novembre 2012**

- 3) Résolution des problèmes liés au stationnement et à l'accessibilité, problèmes dus au trafic sur la route de Chancy, avec la volonté de répartir les charges de trafic sur deux carrefours différents et de diminuer le ratio de stationnement – le quartier étant proche de l'arrêt TPG « Quidort » et de la gare « Pont Rouge » - soit 845 places de parc dont 680 pour les logements ;
- 4) Prise en compte très forte de la qualité des espaces publics, des éventuelles nuisances au niveau du bruit et de la qualité de l'air. Le groupe de travail a mandaté un paysagiste pour établir une Charte à laquelle chaque constructeur devra se référer. Charte qui préserve la végétation existante, prévoit des plantations indigènes compensatoires et des plantations pour assurer un bon dialogue vie privée / déplacement des usagers dans le parc.

Un mandat d'études parallèles a été souhaité et financé par les propriétaires promoteurs afin de donner une qualité particulière à l'espace situé entre les immeubles prévus en front de route de Chancy et la partie boisée à l'arrière. Le projet choisi, celui d'un bureau genevois, marque l'entrée du parc, il s'agit de deux immeubles en ellipse, de R+11, dévolus à des activités. Cette proposition crée une véritable « Porte d'entrée » vers le parc habité que devrait devenir ce projet d'aménagement et libère un espace de rencontre.

La commune est actuellement en tractations avec les propriétaires de la parcelle Aubert. Elle possède 20'000 m<sup>2</sup> de droits à bâtir sur le potentiel constructible du Parc Chuit. La plus-value obtenue par la vente de ces droits permettrait d'acheter la propriété et de réaliser un grand parc public, en extension avec le Parc Chuit. Des droits à bâtir ont été affectés à la Mission de Chine.

Rappel du projet (commissions des 30 novembre 2011 et 7 mars 2012) :

Des bâtiments de 9 étages sont prévus en front de route de Chancy, perpendiculaires à celle-ci avec, en avant, une galette qui suit la topographie du terrain, il s'agit de constructions de 1 à 2 étages dévolues aux activités ou à du logement étudiant. A l'arrière, les gabarits sont plus faibles R+7. Pour l'ensemble, les bâtiments sont prévus avec des rez-de-chaussée libres, dévolus aux entrées, aux activités. Ceci donne une impression de transparence et – avec la volonté de limiter le trafic à l'intérieur de l'ensemble – la notion de parc habité est renforcée.

La densité prévue est de 1,2. Une surface de 82'000 m<sup>2</sup> est destinée à du logement et une surface de 23'000 m<sup>2</sup> à des activités. Ce quartier comprendra environ 800 logements et environ 300 places de travail.

Le carrefour chemin des Vieux-Chênes – chemin des Erables sera revu afin de rendre plus aisée la sortie des véhicules aux heures de pointe.

Le département a reçu un courrier de 36 signatures de l'association des habitants du Plateau de Surville s'opposant au projet. M. Michel nous informe que le groupe des opposants, sur l'ensemble des propriétaires, a diminué en 2 ans.

Une information est apportée concernant une nouvelle loi entrée en vigueur récemment qui modifie les tarifs proposés... Cette loi permettrait de débloquer certaines situations. La commission se propose de recevoir un représentant de l'Office du logement pour l'éclairer sur cette loi. Une séance est envisagée avec des représentants de l'association du Plateau de Surville pour les informer et établir un dialogue.

**Séance ordinaire du 15 novembre 2012****b) PAV (Praille – Acacias – Vernets) – Etat de la situation**  
=====

Mme RICHERT présente le sujet : la loi concernant le déclassement de ce secteur a été adoptée il y a 1 an et demi. Cette loi donne deux ans pour l'élaboration d'un plan directeur de quartier, il devra être prêt pour août 2013. Ce plan va permettre une vision à 30, 40, 50 ans.

La mise à jour de ce projet est pilotée par un comité, le COPIL, qui est l'organe décisionnel. Ce comité valide les propositions d'une Direction de Projets qui regroupe les différents chefs des départements de l'Etat et des représentants des communes : M. Guéritey et Mme Guye Mathey pour Lancy. Les propositions sont étudiées par des groupes de travail qui regroupent les fonctionnaires spécialisés des communes et, parallèlement, si nécessaire, examinées par des experts et mandataires. Enfin un groupe de suivi qui comprend les référendaires, supervise les propositions validées par le COPIL.

Logements et activités ont déjà leur emplacement, aux Acacias pour les premiers, le long de la route des Jeunes avec l'Etoile et Praille-Camembert pour les deuxièmes.

Les trois communes ont été sollicitées pour prévoir les équipements publics. Lancy s'est prononcée pour des activités culturelles et peut-être un groupe scolaire. La Direction des Projets a organisé un mandat d'études parallèles dont les résultats ne seront pas connus avant deux ans.

Les trois communes ont proposé la création d'un grand parc public dans le secteur Grosselin. Trois variantes sont à l'étude mais une question demeure en suspens : qui prendra en charge le coût d'un tel parc ?

Enfin, grâce à l'accord entre l'Etat de Genève et les référendaires qui souhaitaient 1 logement pour 1 emploi, il y aura 11'000 nouveaux logements et 11'000 nouveaux emplois dans le quartier créé !

**12) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –  
Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2012 – Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**  
=====**a) Opération « Façades nettes » - Point de situation**  
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : cette opération a démarré à la fin 2011, quinze contrats ont été signés jusqu'à présent. La commune a signé sur deux ans pour Fr. 23'000.-- de contrats. Les plus gros frais concernent l'Etoile-Palettes dont les façades étaient passablement dégradées. La bonne nouvelle est que le contrôle régulier des façades nettoyées démontre que les nouveaux tags sont en nette diminution. A l'Etoile-Palettes, il y a eu ainsi trois nouveaux tags qui ont été enlevés pour Fr. 400.-- à peine. Ce projet a été lié à l'intervention éco-sociale des SIG, ce qui a permis une réhabilitation du quartier. Il est vrai que l'ensemble de l'opération a nécessité un investissement important, mais elle se révèle très positive puisqu'il y a peu de récidives. Au vu de ces résultats, un nouveau courrier a été envoyé à l'ensemble des régies pour cibler d'autres endroits dégradés de la commune et signer de nouveaux contrats. En conclusion, le bilan est extrêmement positif, ce qui plaide en faveur de la reconduction de cette opération.

**Séance ordinaire du 15 novembre 2012****b) Bilan de la consommation énergétique des bâtiments du patrimoine administratif**  
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : il y a deux notions importantes en matière de consommation énergétique à souligner.

La première est la surface de référence énergétique (SRE) exprimée en mètre carré et calculée selon une certaine norme qui comprend toutes les surfaces qui seront chauffées.

La deuxième est l'indice de chaleur (IDC) qui représente la consommation d'énergie finale nécessaire pour remplir les besoins en chaleur d'un bâtiment. Cela comporte le chauffage proprement dit et la production de l'ECS, c'est-à-dire l'eau chaude sanitaire. L'IDC s'exprime en mégajoules par mètre carré par année. Il rappelle que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie en 2010 contraint les propriétaires à répondre à un certain nombre d'obligations. La Ville de Lancy est un propriétaire et est soumise à certaines obligations. Il faudra ainsi faire le calcul annuel de l'IDC par bâtiment entre 2011 et 2013 et le communiquer à l'Etat.

Si en 2016, l'IDC est supérieur à 800 MJ/m<sup>2</sup> an, l'Etat imposera à la commune un audit énergétique de ses bâtiments. Si cet audit confirme que l'IDC est supérieur à 900 MJ/m<sup>2</sup> an, un certain nombre de mesures devront être mises en œuvre dans les cinq années à venir. Pour calculer les IDC, il faut bien connaître les bâtiments de la commune. La commune est assez bien préparée car elle a pris en compte ces données depuis quelques années.

Par ailleurs, en tant que collectivité publique, la Ville de Lancy est soumise à des obligations spécifiques. A partir de 2015, la commune devra étiqueter ses bâtiments d'un certificat. Il faut se donner les moyens d'avoir une certification énergétique satisfaisante. L'éclairage public est également soumis à cette loi, ce qui oblige l'Etat et les communes à établir tous les quatre ans un diagnostic en matière d'efficacité énergétique et de pollution lumineuse.

Le logiciel EnerCoach est un outil qui offre l'opportunité de suivre les consommations énergétiques de la Ville de Lancy. Les 56 bâtiments de la commune ont déjà été rentrés dans le système. En premier lieu, l'opérateur entre les données de base du bâtiment suivi, comme l'adresse, la typologie du bâtiment, etc. Les diverses options permettent de distinguer les trois bâtiments qui composent l'école et de mener une analyse différenciée des résultats.

Pour avoir une connaissance détaillée de l'ensemble, il faut faire un relevé exhaustif de tous les compteurs SIG existant dans le bâtiment. Une fois que les compteurs ont été localisés, il est possible de rentrer dans le système, année par année en fonction des différents compteurs, des données pour la consommation de chaleur, la consommation électrique, la consommation d'eau, etc. EnerCoach permet ainsi d'analyser l'évolution de l'IDC d'année en année. EnerCoach est gratuit pour les membres de l'association Cité de l'énergie. Ce logiciel permettra de répondre aux exigences des nouvelles normes sur la qualité énergétique. En effet, les graphiques de la consommation énergétique pourront être transmis aux autorités compétentes qui pourront étudier l'évolution des bâtiments. Il sera également possible d'agir sur l'augmentation de la consommation d'eau par exemple. Par la suite, des certificats énergétiques de qualification des bâtiments concernés pourront être édités.

**c) Divers**  
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : le vernissage de l'exposition Ô soleil aura lieu demain à la villa Tacchini.

**Séance ordinaire du 15 novembre 2012**

La commune a installé des nichoirs à chauve-souris.

**13) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
Séance du 5 novembre 2012 - Rapporteur : M. Dominique PERRIN****a) Situation des emprunts au 31 décembre 2012**  
=====

M. PERRIN présente le sujet : la Ville de Lancy n'a contracté aucun emprunt hypothécaire.

Les emprunts sont utilisés uniquement pour financer les investissements que le Conseil municipal a validés ; pour 2013, le montant des investissements s'élève à Fr. 38 millions si tous les projets devaient se réaliser.

Le solde des emprunts au 1er janvier 2012 est de Fr. 95 millions ; avec les Fr. 5 millions empruntés (nombreux investissements acceptés ces derniers mois), il se portera à Fr. 100 millions au 31 décembre 2012.

Les taux d'intérêts des emprunts contractés en 2001 étaient de 3.9%, alors que le taux d'intérêt du dernier emprunt effectué est à 0,73%. En 2012, la moyenne des taux d'intérêt est de 2,65%.

Le président demande s'il est possible d'emprunter à 0,73% pour rembourser les dettes à 3,19%.

La responsable du service financier explique que les emprunts en cours sont à taux fixe avec un remboursement à la fin de la durée d'emprunt.

Si la Commune voulait rembourser la totalité du solde avant les échéances, ce serait moyennant des pénalités au niveau des intérêts.

Un Conseiller administratif ajoute que la planification des investissements reflète ce que le Conseil administratif imagine pouvoir réaliser dans les quatre prochaines années, mais il arrive régulièrement que certains dossiers ne soient réalisés plus tôt que d'autres ou retardés, pour une raison ou pour une autre.

Pour les emprunts contractés auprès de la SUVA (entreprise indépendante de droit public qui assure plus de 100'000 entreprises contre les accidents), la Commune profite de son droit à un amortissement facultatif de 10% par année.

La responsable du service financier précise à l'attention d'un commissaire que le service financier n'a pas fait les calculs précis pour savoir si la Commune gagnerait ou perdrait à se refinancer à un taux d'intérêt moins élevé que celui des emprunts qu'elle rembourserait avant terme.

Les emprunts sont effectués en fonction du plan de liquidités que le service financier suit en cours d'année. Si l'on s'aperçoit que la Commune est « un peu juste » par rapport à ses engagements, la responsable du service financier demande des offres pour un nouvel emprunt et le Conseil administratif valide la meilleure offre.

La responsable du service financier envoie des appels d'offres avec un cahier des charges à un organisme prêteur comme PostFinance, à un ou deux banquiers de données « brookers » spécialisés en institutionnel et à la Banque cantonale. Le cahier des charges définit la durée de

## Séance ordinaire du 15 novembre 2012

l'emprunt en fonction de l'échéancier de remboursement. De cette façon, elle lisse l'amortissement de la dette.

La responsable du service financier indique à l'attention d'un commissaire que si l'on retrouve souvent PostFinance, c'est que cet organisme offre le taux le plus bas, sans commission.

De plus, en qualité de Cité de l'énergie, la Commune de Lancy reçoit depuis 2012 une prime calculée sur le montant de l'emprunt et sa durée. Ainsi, elle a reçu Fr. 7'000.- sur le dernier emprunt.

Enfin, la responsable du service financier signale qu'elle ignore si l'AVS ne prête qu'aux collectivités publiques.

Le Conseiller administratif attire l'attention des commissaires sur le fait que les établissements font une évaluation de l'emprunteur qui leur demande des offres.

De par sa réputation de solidité financière, la Ville de Lancy obtient de meilleurs taux.

Il faut aussi relever que lorsque la Commune a contracté l'emprunt de Fr. 16 millions auprès de Dexia en 2001, il était impossible de prévoir l'évolution des taux à la baisse tels que nous les connaissons aujourd'hui.

La responsable du service financier signale que tous les emprunts de la Ville de Lancy sont en francs suisses.

Le Conseiller administratif explique que pour contracter un emprunt, le Conseil administratif signe une reconnaissance de dette avec l'établissement. Il précise à l'attention d'un commissaire qu'en cas d'impossibilité de rembourser, on pourrait imaginer aller jusqu'à vendre des biens de la Commune pour rembourser la dette.

La responsable du service financier précise que si la Commune avait d'énormes difficultés qui l'empêcheraient de rembourser ses emprunts, elle pourrait se refinancer, mais alors, à des taux d'intérêts bien plus élevés.

### b) Divers

=====

M. PERRIN présente le sujet : le Conseiller administratif réitère une invitation concernant le changement de statut juridique de la CAP (Caisse assurance personnel) pour les commissaires. Deux séances d'information sont organisées pour les Conseillers municipaux de l'ensemble des communes le lundi 14 janvier et le mercredi 16 janvier 2013 à 18h30.

Il signale que la Commune de Lancy, comme les autres communes, a reçu une lettre de la CAP lui signifiant que, vu le déséquilibre financier dû au changement du taux technique, les employeurs que sont les communes devront participer à hauteur d'un certain montant, basé sur le nombre de collaborateurs au 31 décembre 2011 : la Ville de Lancy devra ainsi verser Fr. 5,7 millions d'ici au 31 décembre 2013.

Le Service de surveillance des communes ayant dit qu'il ne fallait pas prévoir cette somme au budget parce qu'il s'agit d'une dépense exceptionnelle qui sera acceptée comme telle, ce montant ne figure donc pas au budget 2013.

Cependant, le Conseil administratif, en accord avec le Service de surveillance des communes, propose de provisionner cette somme sur 2012. Si la Commune réalise un boni en 2012, il serait ainsi possible de provisionner tout ou partie des Fr. 5,7 millions au bouclage des comptes 2012, au mois de mars 2013, et de verser les Fr. 5,7 millions courant décembre 2013.



## Séance ordinaire du 15 novembre 2012

Le Conseiller administratif précise qu'il faut une délibération du Conseil municipal qui autorise le Conseil administratif à constituer une provision. Il propose que, lors de sa prochaine séance le 10 décembre, la Commission auditionne l'administratrice responsable de la CAP, qui pourra lui expliquer en détail la problématique de la recapitalisation de la CAP. La Commission puis le Conseil municipal pourront ainsi se déterminer sur la proposition de provision en toute connaissance de cause.

Enfin, le Conseiller administratif indique que c'est au printemps 2013 que le Conseil municipal sera appelé à accepter ou non formellement la réforme de la CAP.

Un commissaire ajoute que c'est le service de surveillance des communes qui a trouvé la solution de la provision parce que les communes ne peuvent pas prévoir un budget déficitaire du fait de leur contribution à la CAP.

Un commissaire demande s'il n'y aura qu'une recapitalisation en une échéance ou, comme pour d'autres caisses, un plan d'assainissement jusqu'en 2052, avec des conséquences tant pour les employés que pour les employeurs ?

Le Conseiller administratif explique que la CAP, qui est une caisse de prévoyance actuellement saine et solide, doit aussi atteindre en 2052 un taux de couverture de 80%, d'où le plan de redressement. Il est proposé aux communes soit de verser en une seule fois le montant qui les concerne, soit que la CAP leur prête l'argent dont elles ont besoin pour payer leur participation, mais à un taux de 3,5% (correspondant au taux technique, qui sera abaissé de 4 à 3,5%).

Il précise à l'attention d'un commissaire que ce serait obligatoirement la CAP qui prêterait la somme, somme qui serait amortie sur 20 ou 38 ans. Et concernant les employés, l'âge de la retraite passe de 62 à 64 ans et la durée de cotisation passe de 35 à 40 ans.

Un commissaire relève également que la CAP est bien gérée : elle a un taux de capitalisation actuellement très proche du 80%. Mais c'est une caisse mature, qui compte donc beaucoup de retraités par rapport aux actifs cotisants.

Cela pèse sur ses comptes, notamment avec les nouvelles règles fédérales de financement des caisses de prévoyance. Ensuite, elle pense que la réflexion de la Commune ne devrait pas seulement porter sur le taux d'intérêt à 3,5%, mais prendre aussi en compte le risque pour une caisse de pension de voir des centaines de millions affluer d'un coup. La CAP ne sera pas en mesure de gérer du jour au lendemain cet apport massif de capitaux. Elle sera obligée de les placer sur les marchés financiers, avec les risques à long terme qui en découlent – si, dans dix ou quinze ans, les marchés financiers s'écroulent, il faudra recapitaliser la caisse...

Un commissaire remarque qu'en matière de stratégies de placement, il serait possible, comme à la CIA, de placer un tiers de ces millions dans les marchés financiers, un tiers dans l'immobilier et un tiers dans les obligations. Il demande ensuite qui va discuter du plan d'assainissement, au niveau des communes.

Le Conseiller administratif répond que ce travail a déjà été fait et que l'idée n'est pas de revenir sur le contenu de la réforme. Demain, l'ACG doit valider le projet. Ensuite, les 44 communes doivent l'accepter par le biais d'une délibération. Enfin, le projet passera devant le Grand Conseil pour validation également.

Un commissaire précise que, pour des raisons historiques, l'Etat de Genève est, avec la Ville de Genève et les SIG, l'un des propriétaires de la CAP. La modification des statuts vise à liquider l'Etat puisque, depuis longtemps, il n'y a plus d'assurés de l'Etat dans la caisse. C'est la

## Séance ordinaire du 15 novembre 2012

première raison de la nécessité de passer au Grand Conseil. La deuxième raison, c'est que dès le moment que l'on institue une fondation intercommunale de droit public, il faut passer au Grand Conseil.

Un commissaire voit déjà le Grand Conseil bloquer le tout en attendant le résultat du référendum sur la fusion CIA-CEH.

Le Conseiller administratif souligne que le Grand Conseil doit valider la constitution d'une fondation de droit public, mais pas la réforme même de la caisse.

Une commissaire ne pense pas qu'il y aura de problème de validation, puisque le Grand Conseil valide sans problème toutes les années les comptes, la CAP étant complètement indépendante. Pour en revenir aux communes, elle précise que le comité de gestion fait une proposition de fonctionnement, qu'il s'agit donc d'un projet ficelé qui est soumis au 44 délibératifs, qui l'acceptent ou qui ne l'acceptent pas. Si une commune le refuse, elle sort de la caisse, ce qui signifie la liquidation partielle de la caisse.

### Fiscalité

Le Conseiller administratif informe que la Ville de Lancy a reçu de l'administration fiscale une nouvelle estimation sur les recettes des personnes physiques et des personnes morales.

Pour 2012, une dégradation de Fr. - 737'000.-- est annoncée pour les personnes physiques et pour les personnes morales, Fr. + 74'000.-- sont annoncés.

Pour 2013, la dégradation est estimée à Fr. - 1'134'000.-- pour les personnes physiques et Fr. +167'000.-- pour les personnes morales. Ces estimations ne prennent pas en compte les rétroactifs des années antérieures, qui provoquaient des bonis substantiels ces dernières années. Si ces estimations s'avéraient exactes, les rétroactifs pourraient venir couvrir la diminution des recettes fiscales des personnes physiques.

Le Conseiller administratif a ainsi été décidé que toute nouvelle dépense qui n'était pas prévue au budget 2012 et qui est portée au budget 2013 devra être validée par le Conseil administratif. Celui-ci engagera donc des dépenses, mais avec une très grande prudence, en tous les cas pour le début 2013.

Il fera le point lorsqu'il aura reçu les prochaines estimations des recettes fiscales, au mois de février. Si la situation devait encore se dégrader, il serait obligé de prendre des mesures plus drastiques par rapport au budget 2013.

La responsable du service financier signale que l'administration fiscale n'a pas encore fait les calculs sur les rétroactifs pour 2011, mais qu'elle a transmis des estimations sur les autres années. La Commune reçoit des informations à ce sujet trois fois par année. Dans les comptes 2012, les rétroactifs 2008 à 2011 seront intégrés. En revanche, dans le budget 2013 ne figurent pas de rétroactifs, mais seulement l'impôt courant.

## 14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

---

M. ANNEN : j'ai deux questions et une proposition.

La première est de savoir si le planning des commissions du premier semestre 2013 que nous avons reçu figurera sur Intranet. Vous connaissez mon aversion pour le papier et je souhaite pouvoir le consulter sur Intranet, car actuellement cela n'y est pas.

## Séance ordinaire du 15 novembre 2012

La deuxième question concerne un article paru samedi dans le journal concernant la fusion du Grand-Lancy FC et du Lancy-Sports FC. Cet article laisse transparaître quelque chose de pas très net au niveau de la fusion. J'aimerais savoir si le Conseil administratif a eu soit un retour d'information, soit un communiqué pour remettre les choses à l'ordre et ayant moi-même été – et d'autres conseillers municipaux également - interpellé dans la rue pour savoir ce qu'il se passait à la Commune de Lancy.

Ma proposition est de vous rappeler que du 20 au 25 novembre, la cité des métiers se tient à Palexpo pour emmener les jeunes et les moins jeunes découvrir les métiers et les formations qui sont proposés en partant de l'apprentissage jusqu'aux hautes écoles.

M. FONTAINE : j'ai aussi deux questions et une proposition.

Mes deux premières questions sont sur le même sujet. Qu'en est-il de la pétition pour la poste de la place des Ormeaux ? Nous en avons parlé en commission, mais ne serait-il pas possible que la Commune finance un guichet de poste partiel pour répondre à la demande des habitants ?

Toujours pour la même place, et suite aux divers accidents, ne serait-il pas possible d'informer la population sur l'avancement de nos travaux et d'étudier la possibilité d'un soutien moral aux personnes blessées ? Une petite lettre de la Mairie serait la bienvenue.

Ma proposition concerne le plan localisé de quartier de Surville, comme on en a déjà parlé en commission, notre groupe propose qu'on confirme aux habitants récalcitrants ou futurs récalcitrants qu'il y a un allègement sur la loi 135 qui permettrait de débloquer le futur de ce quartier.

M. MIZRAHI : j'aimerais revenir brièvement sur l'intervention et le retour qui nous a été fait sur la réponse du Conseil d'Etat par rapport à la question des plans localisés de quartier des Semailles.

Pour notre groupe, nous ne pouvons que regretter que la démarche de concertation des habitants qui souhaitent s'impliquer avec des propositions, démarche qui était soutenue par la commune, ait rencontré une fin de non-recevoir de la part du Conseil d'Etat, alors même que le Conseil d'Etat et le Conseiller d'Etat en charge particulièrement ne pouvaient pas ignorer qu'une motion avait été déposée au Grand Conseil qui devrait être traitée, me semble-t-il, lors de cette session. Le Conseiller d'Etat a décidé délibérément de s'asseoir sur les gestes qui ont été faits en direction d'une démarche participative et concertée. Donc on verra si le Grand Conseil suit cette manière de faire les choses.

Et un regret par rapport à la manière dont le Conseil administratif, si j'ai bien compris, a communiqué la position du Conseil municipal...

M. GOLAY : excusez-moi, mais nous sommes au point des propositions et questions et non pas dans un débat.

M. MIZRAHI : si tout à l'heure, vous me dites que je peux intervenir lors des propositions et questions et que maintenant j'en viens à avoir un regret par rapport à la position et la manière de communiquer du Conseil administratif, je pense que cela a toute sa place, M. le Président, et si vous me laissez finir j'en ai pour quelques secondes.

**Séance ordinaire du 15 novembre 2012**

Donc, je reprends : ...la manière dont le Conseil administratif – évidemment on ne demande pas au Conseil administratif qui visiblement n'était pas d'accord avec la prise de position du Conseil municipal, d'en rajouter une couche lorsqu'il transmet au Conseil d'Etat, mais de là à dire ostensiblement que le Conseil administratif n'est pas d'accord avec la position du Conseil municipal, je pense que ce n'est pas très constructif comme manière de procéder.

M. FAVRE : comme M. ANNEN, j'ai lu la Tribune. Visiblement, on n'a pas le même ressenti sur cet article. Je trouve un peu dommage qu'au moment où la fusion est finalisée, pour laquelle beaucoup de monde s'est impliqué, qu'on ait dépensé plus de Fr. 17 millions à Florimont, qu'on ait refait un nouveau terrain aux Fraisières, cet article revienne sur l'histoire des Fr. 200'000.-- qu'on aurait caché – c'est du Sherlock Holmes.

J'aimerais demander au Conseil administratif d'apporter une réponse à cet article qui est vraiment de la médisance. Pourquoi ressasser des choses quand on voit les efforts qu'a fait la Commune pour réaliser cette fusion, aux millions que l'on a investi pour le football, il y a des tas d'anciens membres du comité qui se sont investis pendant des années pour ce club. Je trouve regrettable de traiter ce club d'une manière aussi dilatoire et ceci au lendemain du premier repas de soutien qui était une belle fête, il y avait près de 400 personnes à l'Event Center.

Je voudrais que la Commission des sports fasse une réaction à cet article que je qualifie de diffamant. C'est appuyer sur un point que tout le monde connaissait. Faire croire que l'on a caché des choses, que le Président du club a été mis en faillite alors que l'on sait que le soutien du Conseil administratif et des Conseillers municipaux était quasiment assuré. Cela donne une très mauvaise image de notre commune. J'aimerais que le Conseil administratif réagisse à cet article.

M. BAERTSCHI : M. FONTAINE, si j'ai bien compris votre question, c'est bien celle qui a été mise à l'ordre du jour de la dernière Commission de l'aménagement du territoire d'inviter quelqu'un pour parler de cette possibilité pour les gens qui vendraient d'avoir un autre objet à un prix correspondant, c'est bien de cela dont il s'agit ? Nous avons bien enregistré, nous ferons en sorte que la commission parle de ceci.

Pour M. MIZRAHI, vous lirez page 483 du compte rendu du Conseil municipal du mois de septembre que le Conseil administratif a publiquement dit son avis positif pour ces PLQ, donc nous n'avons rien inventé en disant que nous n'étions pas du même avis que le Conseil municipal. Je crois que cela s'arrête là. Vous aurez de plus bientôt la lettre que nous avons envoyé au Conseil d'Etat, vous pourrez encore, si vous le désirez, regarder les points, virgules et points de suspension...

M. RENEVEY : pour M. FONTAINE concernant la place des Ormeaux, il est évident que lorsque nous avons appris qu'il y avait quelqu'un qui avait eu un accident, nous avons écrit pour lui souhaiter un bon rétablissement.

Pour MM. ANNEN et FAVRE, tout comme vous, lorsque j'ai été contacté par le journaliste en question pour parler de la problématique de la fusion et du plus grand club de Suisse, j'ai trouvé assez sympathique qu'il fasse un article sur cette fusion. J'ai trouvé au final plutôt dommage que c'était la lorgnette financière qui était mise en avant et rien d'autre que cela. C'était effectivement regrettable.

Sur le fond, cette problématique financière est connue de tous, il n'y a rien de nouveau puisque les comptes ont été audités, puisqu'on en a passablement parlé au sein de ce Conseil municipal, puisque ce Conseil municipal a voté un prêt sans intérêt pour permettre au Grand-Lancy FC de renouer avec les chiffres noirs et permettre ainsi la fusion, que ce prêt consenti est

**Séance ordinaire du 15 novembre 2012**

chaque mois remboursé tel qu'il était prévu de le faire. Donc, à l'heure actuelle la procédure suit son cours. Le remboursement devrait pouvoir être effectué largement dans les délais, peut-être même avant.

Sur le fond, on ne peut que regretter cet article qui a parlé un tout petit peu du processus de fusion et du soutien de la commune si on lit entre les lignes. Mais on pouvait lire entre les lignes aussi d'une autre façon. Il est toujours délicat de polémiquer vis-à-vis d'un journaliste car on risque d'accentuer le message véhiculé. Nous sommes en train d'en discuter, mais pour l'instant il n'y a pas de décision arrêtée.

M. LANCE : en réponse à la question de M. ANNEN, le planning des commissions du premier semestre 2013 sera portée sur l'Intranet des Conseillers municipaux incessamment.

Deuxième réponse à la remarque de M. FONTAINE, qui m'a un peu étonné, mais en relisant le procès-verbal du Conseil municipal du 18 octobre, j'ai remarqué que vous étiez excusé lors de cette séance, ce qui explique peut-être cette question.

Cette pétition a été traitée longuement à la Commission de l'administration le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Cette dernière proposait de renvoyer cette pétition au Conseil administratif en proposant divers points. La commission demandait en particulier un plan de communication et d'accompagnement, il sera mis en place par la Poste.

Elle demandait également un service minimum, donc le maintien d'un postomat, d'une boîte aux lettres et la vente de timbres dans un commerce. Enfin, d'étudier la possibilité d'accompagner les personnes à mobilité réduite pour leur faciliter l'accès aux services postaux et de les accompagner au nouvel office de poste qui sera rénové à la rue des Bossons. Le Conseil administratif a écrit à la direction de la Poste pour leur communiquer ces différents points et en même temps, le Conseil administratif a écrit un courrier aux deux co-présidents du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de St-Georges pour les informer de ce courrier et pour leur donner une copie du courrier adressé à la Poste et leur proposer également de recevoir les deux co-présidents pour discuter de la mise en place de ces mesures. En l'état, il est difficile de faire plus.

M. GOLAY : je lève la séance du Conseil municipal et vous souhaite à tous une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21h50

**Le Secrétaire :**

**Dominique PERRIN**

**Le Président :**

**Roger GOLAY**

## VILLE DE LANCY

### Séance ordinaire du 15 novembre 2012

#### QUESTIONS DU PUBLIC

---

M. MICHELLOD (*co-président du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de St-Georges*) :  
M. LANCE, vous nous dites nous avoir écrit, mais je ne sais pas quand vous nous avez écrit car je n'ai pas reçu, ni mon collègue M. xxx ... au sujet de la Poste.

M. LANCE : nous avons écrit autour du 7 novembre.

M. MICHELLOD : alors la Poste a des problèmes.

M. LANCE : mais vous allez le recevoir.